

Délibération 4.1
VERS UNE EVOLUTION DE LA POLITIQUE SPORTIVE

Intervention de Sophie HERVE

En recherchant le jeu de mot en matière sportive, il est pratique courante de vouloir, lorsque l'on prend la balle au bond avec une majorité nouvelle, modifier les règles du jeu existantes pour poser d'entrée son empreinte. Cela s'accompagne souvent d'ailleurs de sobriquets marketing composés par les champions de la com à partir d'acronymes ou de raccourcis saisissants afin de faire passer le message...

« Le 276 ça roule ! » restera de ce point de vue dans nos mémoires avant qu'il ne finisse dans le décor après votre arrivée et ce malgré son utilité.

Nous préférons pour notre part une évolution naturelle des dispositifs, basée sur une analyse fouillée et objective de l'existant et couplée à un état des lieux pertinent, mettant en lumière les besoins réels à satisfaire.

Et, force est de constater que s'agissant de ce rapport, nous restons sur notre faim.

Cette délibération nous annonce en effet les 3 objectifs prioritaires définis en matière sportive par la nouvelle majorité. Mais elle ne dit pas en quoi ils sont ou seraient différents des priorités jusqu'à présent en vigueur dans notre collectivité.

« D'ores et déjà, il apparait que la politique du Département s'organisera autour de 3 axes :
- 1- Favoriser le développement de l'individu par les dimensions santé, loisirs et éducatives du sport.
- 2- Intégrer les dimensions sociales et solidaires du sport pour un meilleur équilibre des territoires.
- 3- Promouvoir le développement des territoires par la valorisation des sports de nature ».

Pourtant, cette délibération se propose, je cite « *d'adresser un signe fort aux collectivités, aux associations et aux usagers sur les intentions premières du Département* ».

Et pour cela, elle vise à remplacer un dispositif par deux dispositifs !

L'un en direction des clubs affiliés à une Fédération, l'autre en direction des communes de moins de 15.000 habitants pour inciter à la pratique sportive.

En lisant avec attention la fiche d'aide à la décision annexée pour présenter ces deux dispositifs, je cherche en quoi ils sont innovants ? Mais vous allez nous le dire...

Annoncer l'ambition ou l'objectif, comme le porte cette délibération, d'aller vers une évolution de la politique sportive départementale avec si peu d'éléments nous laisse perplexe.

Aussi nous nous abstenons sur cette délibération qui, nous semble-t-il confond vitesse et précipitation. Et ça, en sport comme ailleurs, ça peut être fatal !

Un dernier mot pour vous demander confirmation du maintien du dispositif Pass'Sport 76 d'aide à la licence qui semble avoir rencontré son public en affichant de bien beaux scores.